

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 17 septembre 2024

OBJET :

TENNIS CLUB NEYRON

PROJET PADEL

20240040

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre 2024, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOURGEOIS Rose, BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FRANCOIS Christine, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : DELACOURT Marc donne pouvoir à BRIERE Matthieu, FAVREAU Julien donne pouvoir à FAURE Sébastien, GARCIA Nathalie donne pouvoir à BOYET Jérôme, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à JULLIEN Valérie, MARQUIS Gérard donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves.

Secrétaire de Séance : GIRARD Jean-Yves

Date de convocation du Conseil : le 9 septembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 5

Rapporteur : Monsieur Bruno LARIVE

PREAMBULE

Compte tenu de la nature du projet présenté par le Tennis Club de Neyron dont le Co-Président est Alain FRANÇOIS, époux de Madame la Maire, Madame la Maire considère qu'il y a un conflit d'intérêt potentiel et s'abstient de participer aux débats et ne prendra pas part au vote (Obligation de déport).

Elle précise que les réunions de préparation du projet qui se sont tenues entre des représentants de la Municipalité et le Tennis Club de Neyron se sont déroulées sans sa présence et ont été présidées par Bruno LARIVE, Premier Adjoint et en charge des Sports.

DESCRIPTION DU PROJET

Le PADEL est une activité sportive relevant de la Fédération Française de Tennis qui connaît un essor fulgurant depuis quelques années. Aujourd'hui, ce sport regroupe 75 000 licenciés en France et 200 000 participants à comparer à l'Espagne où cette activité est pratiquée par 3 millions de joueurs.

001*210102752-20240917-20240040a-DE
Date de l'émission : 18/09/2024

Il existe une demande forte émanant des adhérents du Tennis Club de Neyron où ce projet a été approuvé à l'unanimité en Assemblée Générale mais également de la part de nombreux Neyrolands.

L'offre de padel sur la Côtière est faible dans la mesure où les seules pistes existantes se situent sur le Tennis Club de Rillieux (3 pistes découvertes). Deux projets sont en gestation, un porté par le Tennis Club de Saint-Maurice-de-Beynost et la municipalité et un autre Privé sur la commune de Dagneux.

Le projet consiste en deux pistes couvertes et deux pistes découvertes situées sur l'emplacement de l'ancien stade de football dans le prolongement des terrains de tennis actuels. Ce projet comprend :

- Deux pistes découvertes ;
- Deux pistes de padel couvertes ;
- Un bloc vestiaire / sanitaire de type modulaire qui sera pris en location et installé sur l'emplacement prévu sur le plan masse pour le futur club house ou la future terrasse ;
- Le raccordement électrique des pistes de padel pour l'éclairage et les portes électriques connectées et le raccordement électrique du bloc vestiaire / sanitaire ;
- Le raccordement Eau potable et évacuation des eaux usées probablement à partir du club house existant ;
- L'extension de la clôture du tennis club pour intégrer ces nouvelles installations ;
- Une nouvelle voie d'accès au club le long de la voie ferrée ;
- Le parking permettant d'accueillir les véhicules pour le padel et le tennis ;
- Les allées d'accès piéton aux futures installations ;
- Un dispositif de surveillance vidéo.
-

A noter que le club house représenté sur le plan n'est pas prévu dans cette phase du projet mais est envisagé à moyen long terme.

Normes et standards à respecter

- Cet ouvrage est destiné à recevoir du public et sera un ERP de 5^{ème} catégorie. Les normes afférentes à ce type d'ouvrage devront donc être respectées.
- Les standards et normes définies par la FFT (Fédération Française de Tennis) seront également suivies.
- Toute autre norme s'appliquant à ce type d'ouvrage (Eurocodes, ...) seront appliquées.

Couverture des pistes de padel

Les préconisations de la FFT sont pour une hauteur minimale intérieurs de 7 m.

La couverture des pistes de padel couverte sera totale (parois allant jusqu'au sol). Cette couverture devra permettre un éclairage naturel pendant la journée. La possibilité d'ouvrir partiellement les parois latérales sera également prévue pour permettre une aération naturelle pendant les périodes de température élevée.

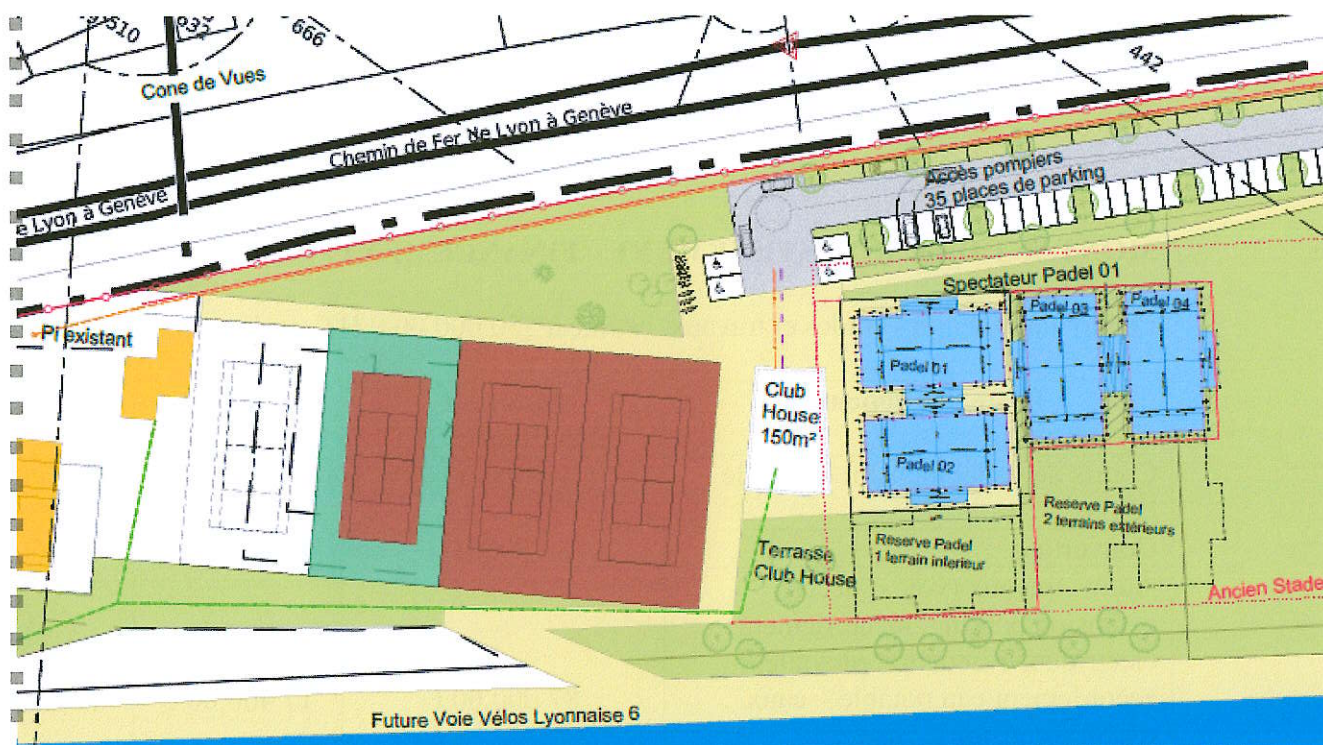
Cette couverture peut conduire à des coûts très différents suivant les choix techniques et architecturaux retenus. Le choix de solutions standards-fournisseurs est la seule possibilité pour rester dans le budget réalisé.

Les solutions envisagées aujourd'hui sont de type :

- Membranes sur charpente métallique avec possibilité d'ouvrir les parois jusqu'à une hauteur de 3 m en période estivale.

- Parois en bardage métallique et toit en membrane translucide. Possibilité d'ouvrir partiellement sur deux côtés via des membranes relevables ou coulissantes.

Les comparaisons entre ces deux types de construction au minimum (ou d'autres éventuellement) seront réalisées pendant les phases études afin de comparer les aspects coûts (Investissement + entretien sur 15 ans), durabilité, qualité de jeu et esthétique.



INTERETS DU PROJET

Création d'emplois

Ce projet conduira à la création de deux emplois à temps plein (un enseignant tennis/padel et un emploi administratif pour la gestion et l'animation du club)

Effets induits sur les entreprises locales : une réflexion est en cours pour une offre de restauration légère et de distribution de boissons avec le Restaurant des Iles situé à proximité.

Propositions vers les jeunes et padel santé

Le Tennis Club de Neyron propose déjà des activités :

- Tennis à l'Ecole,
- Ecole de tennis,
- Tennis Santé (destiné à des personnes pour lesquelles la pratique sportive est préconisée pour des raisons de santé),
- Stages d'Eté.

Des activités similaires seront proposées pour le padel.

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20240917-20240040a-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2024

Relations avec les communes environnantes

Des réunions ont déjà eu lieu avec le TC de Miribel pour mettre en place une politique tarifaire spécifique pour les adhérents du TC de Miribel qui souhaiteraient faire du padel à Neyron.

Dynamisation de la commune

La pratique du padel est fortement demandée par les entreprises et des créneaux de réservation et des événements spécifiques seront proposées aux entreprises locales moyennant des actions de sponsoring. Ces actions peuvent être :

- Organisation de tournois spécifiques,
- Activités de type team building,
- ...

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT – FINANCEMENT

Le montant total des études et travaux, estimé à 550 000,00 € HT, se décompose comme suit :

Poste des dépenses	Montant prévisionnel HT	TVA 20 %	Montant TTC
Courts de Padel incluant chape de béton	215 000,00 €	43 000,00 €	258 000,00 €
Couverture	135 000,00 €	27 000,00 €	162 000,00 €
Autres travaux (voie d'accès, extension parking, raccordement électrique, évacuation pluviale, accordement eau potable – eaux usées, extension grillage, signalétique, extension allées et éclairage, vidéosurveillance, portillons connectés, ...)	87 000,00 €	17 400,00 €	104 400,00 €
Etudes (Maîtrise d'œuvre – CSPS – Contrôle technique)	53 000,00€	10 600 €	63 600,00 €
Aléas (10%)	49 000,00 €	9 800,00 €	58 800,00 €
Assurances chantier (2%)	11 000,00 €	2 200,00 €	13 200,00 €
TOTAL	550 000,00 €	110 000,00 €	660 000,00 €

SUBVENTIONS

Cette opération peut être financée par l'Agence Nationale du Sport (ANS) par l'opération 5000 terrains, le Conseil Régional Auvergne – Rhône-Alpes au titre des subventions ? et la Fédération Française de Tennis (FFT) potentiellement 15 000 € par piste extérieure et 30 000 € par piste couverte.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financeurs	Dépenses subventionnables	Taux	Montants subventions
ANS	Montant non connu à ce jour		
REGION AURA	Montant non connu à ce jour		
FFT		16,36 %	90 000,00 €
Total des subventions	90 000,00 €	Soit 16,36 % du coût total des dépenses	
Autofinancement Ville de Neyron	460 000,00 €		
	550 000,00 €		

L'opération n'est pas assujettie à la TVA, néanmoins elle bénéficie du FCTVA.

Le n° de SIRET de la commune est le 210 102 752 000 16.

FINANCEMENT DU PROJET

Ce projet serait financé par recours à un emprunt sur 15 ans qui nécessiterait des remboursements mensuels de **3150 €** (intégrant le remboursement des intérêts).

Le Tennis Club de Neyron bénéficierait de la mise à disposition de ces installations moyennant le versement d'un loyer du même montant (soit **3150 €** par mois).

Seul l'investissement de la voie d'accès depuis la salle polyvalente resterait à la charge de la mairie.

COMPTE DE RESULTATS DE CETTE ACTIVITE POUR LE CLUB – MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION

Compte de résultat

Le compte de résultat prévisionnel de l'activité PADEL a été réalisé par le Tennis Club de Neyron :

- | | |
|--|--------------------|
| • Recettes (locations, cotisations, cours et tournois) | 134 000,00 € |
| • Dépenses (bail mairie, main d'œuvre, entretien) | 115 000,00 € |
| • Résultat attendu : | 19 000,00 € |

A noter que les 3150 € de bail ci-dessus ont été intégrés dans le poste de dépenses du club.

Convention Mairie / Tennis Club

La Convention mise en place entre le club et la mairie définit :

- Le montant du loyer et les conditions de sa révision,
- Les obligations du club et de la mairie,
- Les processus de décision d'allocation du résultat potentiel :
 - o Raccourcissement des remboursements de l'emprunt,
 - o Dotation à d'autres investissements (pistes supplémentaires, futur club house, ...),
- Les conditions de résiliation.

Cette convention sera présentée au Conseil Municipal pour approbation dans un prochain conseil.

Afin de permettre l'instruction administrative du dossier, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver :
 - Le projet de nouvelles pistes de padel pour un montant de **550 000,00 € HT**
 - Le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- D'autoriser à :
 - solliciter l'aide financière de l'Etat, du Conseil régional Auvergne – Rhône-Alpes et de la Fédération Française de Tennis
 - entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires en dépenses et en recettes seront inscrits aux Budgets 2024 et 2025 et réajustés au fur et à mesure des notifications.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A 16 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS :

- D'ADOPTER les propositions de M. le rapporteur.

A NEYRON, le 17 septembre 2024

La Maire

Christine FRANÇOIS

